



Témoignage garde d'enfant

Par Myle64

Bonsoir,

Un couple d'amis ayant un enfant en bas âge, est en instance de divorce.

L'un des deux nous a demandé d'établir une attestation de témoin pour témoigner du fait qu'il s'occupe bien de sa fille, et nous l'avons fait.

Cependant, l'autre personne vient également de nous faire la même demande, et nous nous retrouvons dans une impasse.

Ma question est : avons nous la possibilité d'établir deux attestations pour ces deux personnes ? Ou faut-il s'en tenir à une seule attestation pour une seule personne ?

Merci de vos réponses

Par kang74

Bonjour

Rien n'interdit à ce que les deux parents s'occupent bien de leur enfant .

Dans la mesure où ces attestations sont d'une importance toute relative, rien n'interdit d'attester ce que vous avez constaté auprès des deux parents , tant que vous ne vous contredisez pas vous même ...

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez le droit d'attester factuellement ce que vous avez constaté, mais que ça reste cohérent quand même. Clairement cette attestation ne fera pas pencher la balance, mais vous aurez été loyal envers ces 2 parents. Personne ne vous oblige à prendre parti.

Par Isadore

Bonjour,

Même avis. Votre seule obligation est de ne pas attester de choses fausses ou trompeuses.

Si vous considérez que les deux sont de bons parents, il n'y a pas de raison de privilégier l'un plutôt que l'autre.

De toute façon il s'agit d'attestations basiques qui n'auront rien de décisif.